

La Charte des Séjours organisés par Splash Aventures

Article 1 - Application et opposabilité de la Charte

La présente Charte sera systématiquement adressée ou remise à chaque adhérent pour lui permettre de participer aux séjours. En conséquence, le fait d'adhérer implique l'acceptation entière et sans réserve des familles à cette Charte. Aucune condition particulière, sauf acceptation formelle écrite de Splash aventures, ne peut prévaloir contre la Charte.

Article 2 - Caractère définitif de l'inscription

L'inscription sera définitive à l'égard de du client le jour de la signature de la fiche d'inscription du séjour sous réserve du délai de rétractation de 7 jours.

Article 3 - Paiement du séjour

Le règlement des séjours s'effectue de la manière suivante, sauf caractère exceptionnel validé par le directeur de Splash Aventures : un acompte de 35% du montant total dû doit être délivré dès l'inscription de l'enfant, au minimum 45 jours avant la date prévue du départ. Le solde du séjour dû par la famille doit être parvenu à Splash Aventures trois semaines avant la date du départ.

Article 4 - Prix et conditions de paiement

Le prix de chaque séjour est fixé selon le tarif en vigueur. Nous acceptons les participations des Comités d'entreprises et les chèques vacances d'un montant de 150,00 € par enfant et par séjour.

Article 5 - Rétractation et délais

En cas de rétractation de la famille suite à l'inscription de leur enfant au séjour, des délais légaux sont à respecter pour le bon fonctionnement et la bonne organisation de celui-ci.

- Si la rétractation intervient dans un délai de plus d'un mois avant le départ, Splash Aventures remboursera en totalité l'acompte encaissé.
- Si la rétractation intervient dans un délai d'un mois à 15 jours avant le départ, Splash Aventures ne restituera pas l'acompte*.
- Si la rétractation intervient dans un délai de 15 à 7 jours avant le départ, Splash Aventures facturera 50% du montant du séjour*.
- Si la rétractation intervient dans un délai inférieur à 7 jours, le client se verra facturer le montant total du séjour de son enfant*.

Splash Aventures se donne le droit de refuser une inscription ; dans ce cas celle-ci renverra immédiatement l'acompte envoyé par la famille.

Article 7 - Garantie Client

En cas d'annulation du séjour un séjour de substitution peut être mis en place si pour quelque raison que ce soit, cela n'est pas possible le client se verra rembourser le séjour dans sa totalité dans un délai d'un mois suivant la date d'annulation de celui-ci. Aucun avoir ou remboursement ne sera accordé si le séjour ne convient pas ou n'a pas convenu à l'enfant.

Article 8 - Frais occasionnés pendant le séjour

Pendant le séjour, Splash Aventures a l'entièr responsabilité de l'enfant mineur ou majeur et ce jusqu'au retour de celui-ci dans sa famille. Si, durant cette période, l'enfant nécessite des soins médicaux (consultation médicale, radiologie...), Splash Aventures préviendra la famille immédiatement et avancera les frais. Celle-ci se fera rembourser, sur présentation des justificatifs, par la famille, dès le retour de l'enfant.

Article 9 - Dossier dument rempli

Les dossiers doivent être remplis soigneusement et être les plus complets possible, surtout en ce qui concerne la fiche sanitaire. Celle-ci contient des éléments importants pour la santé de l'enfant et pour le bon déroulement de son séjour.

Article 10 - Les Sanctions

Les sanctions sur le séjour sont adaptées à la gravité de la faute de l'enfant.

- L'animateur parle avec l'enfant pour comprendre son erreur afin de trouver une solution pour ne pas qu'il la reproduise.
- En cas de récidive, l'enfant est convoqué pour un entretien auprès du directeur.
- Au bout du 3ème avertissement, un conseil de discipline décidera d'appeler les parents, voire même le renvoi définitif au frais de la famille et sans aucun remboursement du séjour.

Article 11 - Charte mise à jour

Attention nous informons nos clients que la charte peut subir des modifications, pour cela nous vous invitons à revenir régulièrement en prendre connaissance via notre site internet.

*preuve de rétractation définitive sans tenir compte des articles précédents.